



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Cinquième Commission
Points 134 et 20 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

**Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies
sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies
sur le logement et le développement urbain durable et renforcement
du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Nouveau Programme pour les villes

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/71/L.23

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée
générale**

I. Introduction

1. Le projet de résolution A/71/L.23, dans lequel l'Assemblée générale entérine le Nouveau Programme pour les villes, fait suite à la résolution 67/216 dans laquelle l'Assemblée a décidé de convoquer la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), ainsi qu'aux résolutions 68/239, 69/226 et 70/210 de l'Assemblée.

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux termes des paragraphes 172 et 173 de l'annexe au projet de résolution A/71/L.23, l'Assemblée générale :

a) Prierait le Secrétaire général lui présenter, à sa soixante et onzième session, une évaluation indépendante et factuelle d'ONU-Habitat. Le résultat de l'évaluation serait présenté dans un rapport contenant des recommandations destinées à améliorer l'efficacité, l'efficience, la responsabilité et le contrôle d'ONU-Habitat. Le rapport devrait analyser plus précisément :

i) Le mandat normatif et opérationnel d'ONU-Habitat;



ii) La structure de gouvernance d'ONU-Habitat, en vue d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et la transparence de la prise de décisions, eu égard à certaines solutions de remplacement, comme l'universalisation de la composition de son Conseil d'administration;

iii) La collaboration d'ONU-Habitat avec les administrations nationales, infranationales et locales et les autres parties prenantes, de façon à exploiter tout le potentiel des partenariats;

iv) Les capacités financières d'ONU-Habitat.

b) Déciderait de tenir une réunion de haut niveau de deux jours de l'Assemblée générale, que convoquerait le Président de l'Assemblée à la soixante et onzième session, pour débattre de la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes et du positionnement d'ONU-Habitat à cet égard. Au cours de la réunion, seront passés en revue notamment les pratiques optimales, les exemples de réussite et les mesures décrits dans le rapport. Un résumé de la réunion, établi par le Président, servira de base à l'examen par la Deuxième Commission, à la soixante-douzième session, des mesures à prendre à la lumière des recommandations figurant dans l'évaluation indépendante, dans la perspective de sa résolution annuelle sur le point pertinent de l'ordre du jour.

3. Les incidences financières de la requête de l'Assemblée générale formulée aux paragraphes 166 à 168 de l'annexe au projet de résolution A/71/L.23 seraient détaillées dans une déclaration orale que le Secrétaire général publierait, le cas échéant, concernant la résolution pertinente de la Deuxième Commission (A/C.2/71/L.59).

III. Rapport entre les demandes formulées, le plan-programme biennal et les priorités pour la période 2016-2017 et le budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

4. Les activités prescrites relèvent du programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), du programme 12 (Établissements humains) et du programme 25 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1). Elles relèvent également du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [A/70/6 (Sect. 2) et Corr.1], du chapitre 15 (Établissements humains) [A/70/6 (Sect. 15)] et du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) [A/70/6 (Sect. 29D)] du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

5. Conformément aux dispositions du paragraphe 172 de l'annexe au projet de résolution, le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale une évaluation indépendante et factuelle d'ONU-Habitat. Il est donc prévu que le Secrétaire général désigne un groupe d'experts de haut niveau chargé de procéder à ladite évaluation.

6. Le groupe d'experts de haut niveau serait composé de huit membres possédant une connaissance approfondie du développement urbain durable, du développement international ou de l'élaboration des politiques dans un environnement

intergouvernemental. Le Secrétaire général de nommerait ses membres, qui relèveraient de son autorité. Les membres du groupe seraient des experts extérieurs indépendants exerçant leurs fonctions à titre gracieux et n'ayant jamais été fonctionnaires de l'Organisation. Leur sélection tiendrait dûment compte du souci d'une représentation équilibrée en termes de répartition géographique et de parité hommes-femmes.

7. Le groupe d'experts de haut niveau serait composé des quatre catégories suivantes, comportant chacune un expert d'un pays développé et un expert d'un pays en développement :

a) Deux représentants permanents de missions auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York;

b) Deux personnalités exerçant ou ayant exercé les fonctions de ministre du développement urbain ou d'un département apparenté;

c) Deux personnalités exerçant ou ayant exercé les fonctions de maire, représentant les associations d'autorités locales;

d) Deux leaders des milieux universitaires ou de la société civile, représentant les parties prenantes.

8. Le Secrétaire général désignerait deux co-présidents au sein du groupe d'experts. Le groupe serait assisté de deux consultants, qui consigneraient ses conclusions et recommandations, l'aideraient à rédiger son rapport final et faciliteraient l'organisation de ses réunions et de ses ateliers. En outre, deux auxiliaires [Agents des services généraux (Autres classes)] fourniraient un appui administratif et logistique.

9. Dans l'exercice de son mandat, le groupe de haut niveau devrait tenir des consultations et des réunions techniques avec le Conseil d'administration d'ONU-Habitat et le Comité des représentants permanents auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, les États Membres, les partenaires clés dans les organisations internationales multilatérales, les associations d'autorités locales et d'autres parties prenantes.

10. Il est prévu que le groupe de haut niveau se réunisse trois fois (deux fois à New York et une fois à Nairobi) et organise deux ateliers [l'un à Nairobi et l'autre dans le cadre d'une mission à effectuer auprès d'un projet d'ONU-Habitat sur le terrain (lieu à déterminer)] durant le premier semestre de 2017. Les ateliers devraient permettre au groupe de constituer des groupes de réflexion dans ses domaines d'intérêt et devraient réunir 18 participants, dont les membres du groupe et des experts des questions traitées. Les réunions que le groupe tiendrait à New York et l'atelier qu'il organiserait sur le terrain dureraient, chacun, trois jours, tandis que la réunion et l'atelier prévus à Nairobi dureraient, chacun, quatre jours.

11. Le groupe de haut niveau soumettrait son rapport final au Secrétaire général avant la fin juin 2017. Comme le prévoit le paragraphe 173 de l'annexe au projet de résolution, le rapport alimentera la réunion de haut niveau de deux jours de l'Assemblée générale, que convoquera le Président de l'Assemblée à la soixante et onzième session pour débattre de la mise en œuvre efficace du Nouveau Programme pour les villes et du rôle d'ONU-Habitat à cet égard. En outre, un résumé de la réunion, établi par le Président, servira de base à l'examen par la Deuxième Commission, à la soixante-douzième session, des mesures à prendre à la lumière des

recommandations figurant dans l'évaluation indépendante, dans la perspective de sa résolution annuelle sur le point pertinent de l'ordre du jour.

12. Conformément au paragraphe 173 de l'annexe au projet de résolution, la réunion de haut niveau de deux jours que l'Assemblée générale devrait tenir s'inscrirait dans le temps de réunion alloué à l'Assemblée, étant entendu qu'il n'y aurait pas plus de deux séances par jour. La réunion ne devrait donc pas entraîner de dépenses supplémentaires et les dates devraient être arrêtées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

13. La documentation nécessaire, visée aux paragraphes 172 et 173 de l'annexe au projet de résolution, comprendrait un document d'avant-session de 50 000 mots et un document d'après session de 8 500 mots, publiés dans les six langues officielles en 2017, et s'ajouteraient à la charge de travail documentaire du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

V. Montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017

A. Prévisions relatives aux services de conférence

14. Pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 172 et 173 de l'annexe au projet de résolution, des ressources supplémentaires d'un montant de 254 300 dollars sont à prévoir, au titre des services de conférence, au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. On trouvera dans le tableau 1 ci-après le détail de ces dépenses non renouvelables supplémentaires.

Tableau 1

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services de conférence pour l'exercice biennal 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	Total
Documentation d'avant-session	216 700	216 700
Documentation d'après-session	37 600	37 600
Total (chapitre 2)	254 300	254 300

B. Ressources nécessaires au titre des services autres que les services de conférence

15. Conformément au paragraphe 172 de l'annexe au projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de lui présenter une évaluation indépendante et factuelle d'ONU-Habitat. Des ressources supplémentaires d'un montant de 516 200 dollars devraient donc être prévues, dont 500 300 dollars à inscrire au chapitre 15 (Établissements humains) et 15 900 dollars à inscrire au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, comme précisé ci-après.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

16. Un montant estimatif de 81 000 dollars serait requis au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour assurer le financement de deux postes d'agent des services généraux (autres classes), dont les titulaires exerceraient leurs fonctions à New York pendant six mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2017); leurs tâches consisteraient à prêter leur concours au groupe de haut niveau en fournissant, notamment, un soutien administratif et un appui en matière d'organisation des voyages, des réunions et des ateliers du groupe.

Honoraires et frais de voyage des consultants

17. Un montant estimatif de 141 500 dollars servirait à financer les services et les voyages de deux consultants qui exerceraient leurs fonctions pendant 6 mois chacun (du 1^{er} janvier au 30 juin 2017) en appui au groupe de haut niveau.

18. Les consultants superviseraient la compilation des cas fondés sur des données factuelles à l'intention du groupe de haut niveau, consigneraient les conclusions et recommandations de ce dernier et l'aideraient à rédiger son rapport final. Ils prendraient aussi une part active à l'organisation des réunions et des ateliers du groupe.

Groupes spéciaux d'experts

19. Pour prendre en charge les billets d'avion, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des huit membres du groupe d'experts de haut niveau à l'occasion des leurs réunions (deux à New York et une à Nairobi), il faudra prévoir un montant de 92 200 dollars.

20. Pour prendre en charge les billets d'avion, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée des membres du groupe d'experts et de dix autres participants à l'atelier de Nairobi, il faudra prévoir un montant de 70 200 dollars. Pour prendre en charge les mêmes frais en ce qui concerne la mission du groupe de haut niveau auprès d'un projet d'ONU-Habitat sur le terrain, il faudra prévoir un montant de 78 000 dollars pour les 18 participants.

Services contractuels

21. Un montant estimatif de 20 000 dollars serait nécessaire au titre de la location de locaux destinés à abriter les réunions et les ateliers du groupe de haut niveau et au titre de l'impression de la documentation ayant trait à ces rencontres.

Frais généraux de fonctionnement

22. Des services communs standards devront être mis en place pour la durée de l'évaluation à l'intention des deux auxiliaires des Services généraux qui prêteront leur concours au groupe de haut niveau à New York. Il faudra donc prévoir des ressources non renouvelables d'un montant estimé à 15 900 dollars pour financer la location de locaux destinés aux deux auxiliaires des Services généraux pendant 6 mois, au cours de l'évaluation. Ce montant serait inscrit au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

23. Par ailleurs, il faudrait prévoir un montant estimatif de 14 300 dollars au titre des communications et des services divers en ce qui concerne les deux auxiliaires, pour la durée de l'évaluation. Le montant total des ressources nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèverait donc à 30 200 dollars.

Fournitures et accessoires

24. Un montant estimatif de 1 000 dollars serait nécessaire au titre des articles de papeterie et des fournitures de bureau destinés aux deux auxiliaires des Services généraux pour la durée de l'évaluation.

Mobilier et matériel

25. Un montant de 2 100 dollars est requis pour couvrir l'acquisition du matériel de bureautique destiné aux deux auxiliaires des Services généraux pendant la durée de l'évaluation.

26. On trouvera au tableau 2, ci-après, le montant estimatif des ressources à inscrire au chapitre 15 (Établissements humains) en vue de la mise en œuvre des activités décrites à la section IV ci-dessus.

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence pour l'exercice biennal 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	Total
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (2 agents des Services généraux (autres classes) pour 6 mois)	81 000	81 000
Honoraires et frais de voyage des consultants (2 consultants (niveau C) pour 6 mois)	141 500	141 500
Voyages des membres du groupe de haut niveau dans le cadre des réunions (2 à New York, 1 à Nairobi)	92 200	92 200
Atelier sur le terrain : voyages de 18 participants (membres du groupe de haut niveau et parties prenantes)	78 000	78 000
Atelier de Nairobi : voyages de 18 participants (membres du groupe de haut niveau et parties prenantes)	70 200	70 200
Services contractuels	20 000	20 000
Frais généraux de fonctionnement	30 200	30 200
Fournitures et accessoires	1 000	1 000
Mobilier et matériel	2 100	2 100
Total	516 200	516 200

VI. Récapitulatif des incidences financières

27. Les dépenses additionnelles pour 2017 découlant de la proposition du Secrétaire général, d'un montant de 770 500 dollars, sont ventilées par chapitre du budget-programme dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3
Ressources supplémentaires nécessaires, par chapitre du budget-programme
 (En dollars des États-Unis)

	<i>2017</i>	<i>Total</i>
Chapitre 2, (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	254 300	254 300
Chapitre 15 (Établissements humains)	500 300	500 300
Chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui)	15 900	15 900
Total	770 500	770 500

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017

28. Il n'est pas possible à ce stade de déterminer les activités relevant des chapitres 2, 15 et 29D du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées pendant l'exercice biennal pour dégager le montant supplémentaire nécessaire de 770 500 dollars. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/71/L.23, des crédits supplémentaires d'un montant de 770 500 dollars seront donc demandés pour l'exercice biennal 2016-2017.

VIII. Fonds de réserve

29. Pour rappel, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants.

IX. Résumé

30. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/71/L.23, des dépenses supplémentaires s'élevant à 770 500 dollars, pour 2017, seraient à inscrire au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, dont 254 300 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 500 300 dollars au chapitre 15 (Établissements humains) et 15 900 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui). Une demande de crédit supplémentaire d'un montant de 770 500 dollars, qui serait imputé sur le fonds de réserve, devra être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 2016-2017.